

Déclaration effectuée le mardi 12 septembre 2023 à 09 heure(s) 33 minute(s)

MAIN COURANTE GENDARMERIE

IDENTITE DU DÉCLARANT

Sexe	Nom	Prénom	
M	CAMPY	Bertrand	
Situation de famille		Validité état-civil	
Célibataire		Identité confirmée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
23/04/1985	LYON 4E ARRONDISSEMENT 69004	France	69384
Adresse		Pays	INSEE
10 Rue de Lafray		France	09306
Commune résidence et Code Postal		Nationalité	
TARASCON SUR ARIEGE 09400		Française	
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	
	06.16.81.29.65	PEPINIERISTE	
e-mail			Fax
Consentement Portalis	non		

M Bertrand CAMPY mais dont l'identité a pu être authentifiée, souhaite signaler que :
Je suis pépiniériste sur la commune de SAURAT 09 depuis 2018. En fin d'année 2022, M. V. [REDACTED] a acheté la propriété au dessus de ma pépinière, sur laquelle j'ai un commodat jusqu'en avril 2024. Le document avait été signé avec l'ancienne propriétaire qui a son départ, m'a signifié par voie d'huissier que la fin de ce commodat est effectivement au 30 avril 2024. J'avais posé un droit de préemption sur cette parcelle que j'utilise, mais cela m'a été refusé, c'était toute la propriété ou rien. M. V. [REDACTED] m'en veut d'avoir fait cette demande. Depuis, il me met des bâtons dans les roues pour mon activité. En janvier alors qu'il était devenu propriétaire, il est venu me demander de démonter mon tuyau qui soit disant passait chez lui au bord de la rivière. Il a tout démonté en février alors que je lui avais juste demandé d'attendre la fonte de la neige. Début juin, j'ai tout réinstallé et fait constater par huissier que l'installation ne passait pas sur ses terres. Le 23 août j'ai constaté que le tuyau d'aspiration de l'installation était à sec à cause de la sécheresse. Je l'ai déplacé au milieu du ruisseau où il y avait de l'eau. Le 29 Août 2023, M. V. [REDACTED] a divisé le ruisseau en deux avec un fil et a mis une affiche sur le bord de son terrain, et il a retiré mon tuyau d'aspiration du milieu du ruisseau. Le 07 septembre 2023, nous avons aménagé une petite piscine de captage de l'autre côté du ruisseau sur la parcelle C1648 qui appartient d'après le relevé de la commune à un certain Monsieur FOURCADE/FIRMIN LANTOU. Personne n'arrive à retrouver les coordonnées de cette personne. Je pense qu'elle est peut-être décédée. Le 11 septembre 2023, j'ai constaté que la piscine de captage que j'avais aménagé 4 jours plus tôt avait été détruite dans le but de mettre mon tuyau à sec. Il n'y avait pas eu d'orage depuis un moment donc les pierres n'ont pas été déplacées par un ruissellement. Je pense que c'est l'un des membres du collectif CABUS et très probablement M. V. [REDACTED] M. Le maire est informé de la situation, avec le constat d'huissier que je vous remets ainsi que la photo du captage aménagé, en demandant au maire de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit faite. Il ne m'a pas répondu. Hier soir, le 11 septembre, je me suis présenté au conseil municipal, j'ai assisté à l'intégralité de la séance sans la perturber et à la fin du conseil, j'ai demandé à ce que quelqu'un puisse m'aider à régler ce problème ou au moins à tenter de trouver une solution avec M. V. [REDACTED]. Personne ne m'a répondu. Il m'a été répondu que ce n'était pas le rôle de la mairie de gérer les conflits de voisinage. Cela fait depuis des mois que le problème dure et qu'ils en ont connaissance, mais ils ne sont jamais venus sur les lieux de la rivière à ma connaissance.

PV n° 02144/01084/2023

Pièce n°

Feuillet n° 2 / 2

J'avais demandé au maire le 29 août 2023 de venir constater le déplacement du tuyau. Il m'avait répondu ne pas pouvoir se déplacer le jour même. Je lui ai demandé quand est-ce qu'il pouvait venir, j'attends encore la réponse. Tout cela par SMS.

Je voudrais juste que cette situation cesse afin de pouvoir travailler et assurer la pérennité de la pépinière qui est en péril si je n'ai pas l'alimentation en eau. Je précise qu'il n'existe aucune autre source d'approvisionnement à l'exception du captage du hameau et que les habitants qui se sont regroupés dans le collectif CABUS ont informé la mairie qu'ils ne souhaitaient pas être raccordés au réseau public du SMDEA. En l'état, ce réseau reste donc un réseau privé auquel le collectif a demandé que je ne sois pas raccordé par voie d'avocat. Cela date de plusieurs années. C'est pour cela que j'ai fait cette installation autonome jusqu'à la rivière. S'il y avait un réseau public, le problème serait réglé depuis bien longtemps. Je veux que cela cesse.